

REGIE AUTONOME DES TRANSPORTS PARISIENS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance privée du 29 Décembre 1950

La séance est ouverte à 18 h. 30

Sont présents :

- MM. ALLYN, AUGER, BARDET, BLANCHON, DERODE, DESCOMBES, Gérard DUPONT, FAUCONNIER, GIONTA, HENRY-GREARD, HILLION, LANCRENON, LE DANTEC, LUQUET, MANDON, MOATTI, MONTENY, du PONT, POURTOUT, PRANGÉY, PROTHIN, RIGROCH, THIRION, THOIRAIN, VICARIOT, VINCENT.

Excusés :

- MM. LESTAT, WATELET.

Assiste à la séance :

- M. CULOT, Directeur, Secrétaire du Conseil d'Administration.

La séance est ouverte sous la présidence de M. HENRY-GREARD.

M. HENRY-GREARD souhaite la bienvenue aux nouveaux Administrateurs : M. MONTENY, Maire de Gagny, proposé par l'Union des Maires de Seine-et-Oise, M. HILLION et M. MANDON, élus par le personnel.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. HENRY-GREARD fait observer que les nouveaux Administrateurs représentant le personnel entrent, en principe, en fonctions le 1er Janvier 1951. Pour des raisons pratiques, les Administrateurs ont été convoqués en séance privée à la suite de la séance normale du 29 Décembre 1950 afin d'éviter une solution de continuité dans la présidence du Conseil d'Administration et une convocation extraordinaire du Conseil au début du mois de Janvier. C'est d'ailleurs ainsi qu'il a été pratiqué, en 1948, sur l'invitation de M. le Ministre des Travaux Publics.

Le Conseil ne fait pas d'objection à cette façon de procéder.

M. CULOT donne lecture de l'article 13 de la loi du 21 Mars 1948 et de l'article 7 du Règlement du Conseil relatifs aux élections du Président et des Vice-Présidents du Conseil d'Administration.

Election du Président du Conseil d'Administration

M. HENRY-GREARD fait connaître que le Président RICOCH est à la disposition du Conseil. M. ALLYN propose la candidature de M. MANDON.

M. HENRY-GREARD prie M. ALLYN et M. THOIRAIN de faire fonction de scrutateurs.

Résultat du scrutin

Inscrits : 26 - Votants : 26 - Majorité absolue : 14

M. RICOCH : 21 voix ELU

M. MANDON : 5 voix

"Le Conseil réélit Président M. Georges RICOCH et lui donne pouvoir de notifier la présente délibération à M. le Ministre des Travaux Publics, des Transports et du Tourisme, en vue d'obtenir l'approbation par décret prévue à l'article 13 de la loi du 21 Mars 1948".

Election des Vice-Présidents

M. HENRY-GREARD fait connaître que M. VICARIOT est à la disposition du Conseil. M. BARDET propose la candidature de M. MANDON.

Résultat du scrutin

Inscrits : 26 - Votants : 26 - Majorité absolue : 14

M. VICARIOT : 20 voix ELU

M. MANDON : 5 voix

Divers : 1 voix

M. HENRY-GREARD fait connaître que M. LANCRENON demande le renouvellement de son mandat. M. BARDET propose la candidature de M. MANDON.

Résultat du scrutin

Inscrits : 26 - Votants : 26 - Majorité absolue : 14

M. LANCRENON : 15 voix ELU

M. MANDON : 5 voix

Divers : 2 voix

Bulletins blancs : 4

"Le Conseil nomme Vice-Présidents M. Marius VICARIOT et M. Maurice LANCRENON".

M. LANCRENON remercie les Administrateurs qui ont accordé leurs suffrages aux représentants du Conseil Général de la Seine et du Conseil Municipal de Paris, les deux plus importants clients et commanditaires de la Régie.

La séance est levée à 18 h. 50

LE SECRETAIRE,
CULOT.

LE PRESIDENT,
HENRY-GREARD.